



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DIE

Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion

Papeete, le 14 novembre 2018

INFORMATION MEDIAS

Mission en Polynésie française de M. Florus Nestar, directeur général de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM)

M. Florus Nestar, Directeur général de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) sera en Polynésie française du 20 au 22 novembre. Ce déplacement a pour objectif d'évaluer la mise en place de la convention cadre entre l'Etat, la Polynésie française et LADOM relative au passeport mobilité formation professionnelle.

A ce titre et pour préparer sa mise en œuvre en 2019, le Directeur général de LADOM rencontrera les partenaires de la convention mais aussi l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Il se rendra également directement au contact des entreprises caractérisées par des besoins spécifiques de formation. Il rencontrera aussi des jeunes ayant bénéficié ou étant à la recherche d'une formation professionnelle en mobilité en métropole.

Le passeport mobilité formation professionnelle a été créé en 2009. Jusqu'à présent, en Polynésie française, il se limitait à la prise en charge des frais de transport pour suivre une formation inexistante en Polynésie française.

Avec cette nouvelle convention, pour les formations identifiées comme prioritaire par le Pays, un important dispositif d'accompagnement financier et humain est ajouté à l'actuelle prise en charge du transport :

- Un stage de 4 semaines de préparation à la mobilité,
- L'accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à l'hébergement,
- La prise en charge des frais de formation,
- Une aide financière à l'installation de près de 100 000 francs,
- Une allocation complémentaire de mobilité tous les mois jusqu'à 84 000 francs,
- Un suivi personnalisé par un conseiller de LADOM pendant la formation jusqu'à l'obtention du diplôme ou de la qualification, et même jusqu'à la réinsertion professionnelle si nécessaire.

10 personnes sont déjà parties ou vont prochainement partir en métropole dans ce cadre, pour suivre une formation de scaphandrier, de chargés d'affaire en bâtiment, de géomètre ou encore de Web Designer.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Focus : Comment bénéficier du dispositif renforcé passeport mobilité formation professionnelle en Polynésie française ?

Un guichet unique : le SEFI

Pour qui ?

- Demandeurs d'emploi résident en Polynésie française (est considéré comme sans emploi, toute personne ayant effectuée moins de 100 heures de travail durant les trois mois précédant la demande).
- Personne rattachée à un foyer fiscal dont le quotient familial n'excède pas 3 177 924 Fcfp par an (ressources du foyer divisé par le nombre de personnes membres, simulation disponible sur le site du Haut-Commissariat)

Pour quoi ?

Uniquement pour les formations identifiées comme prioritaires par le Pays et validées par la programmation annuelle de LADOM

Comment ?

- Consulter régulièrement les offres de formation publiées par le SEFI (diffusées tout au long de l'année en fonction des ouvertures de sessions de formations).
- Déposer un dossier de candidature au guichet du SEFI

Quels sont les critères de sélection ?

- Pré-sélection par l'examen du dossier de candidature : les acquis professionnels, l'éligibilité au dispositif (ressources notamment) et la cohérence de la demande par rapport au parcours d'insertion professionnelle.
- Sélection à l'issue d'un entretien avec un jury composé de représentants du SEFI et du Haut-commissariat.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr